

Saint-Barnabé, le jeudi 4 février 2021

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra le lundi 8 février prochain, à **19 h 30**, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Dans le but de limiter la propagation de la COVID-19, cette séance ne sera pas ouverte au public. Toutefois elle fera l'objet d'un enregistrement audio qui sera par la suite rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Votre présence sera également appréciée à compter de 19 h 00 le jour de la séance, pour la tenue d'une courte réunion de travail.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - a) séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;
 - b) séance extraordinaire du 3 février 2021 à 19h00 (adoption du budget);
 - c) séance extraordinaire du 3 février 2021 à 19h30 (dépôt du projet de règlement 367-21) ;
4. Présentation du maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2021 (monsieur Guillaume Laverdière, en vertu de la résolution numéro 162-12-97 du 1^{er} décembre 1997 – volume 27, page 201) ;
5. Adoption de la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 8 janvier 2021 et le 4 février 2021;

FINANCES

6. Adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires ;
7. Suivi de l'utilisation de la banque d'heure octroyée au secrétaire-trésorier ;
8. Présentation pour adoption du règlement 367-21, décrétant l'imposition des différents taux des taxes et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2021 ;
9. Adoption d'une résolution pour fixer le taux de la compensation pour l'eau potable pour l'année 2021 pour les usagers du réseau d'aqueduc de Saint-Barnabé qui résident à l'extérieur du territoire de la municipalité, desservis en vertu d'un permis d'exploitation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

10. Défaut de paiement de taxes et vente pour taxes ;

GESTION DU PERSONNEL

11. Fin de la période probatoire de monsieur Martin Beaudry, directeur général et secrétaire-trésorier (résolution numéro 011-01-21 du 11 janvier 2021 – volume 49, page 78 – 2^e présentation conformément à l'article 142 du Code municipal) ;
12. Évaluation et recommandation par une firme spécialisée du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Martin Beaudry ;
13. Embauche d'un Inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics ;

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

AUTRES SUJETS

15. Confidentialité de l'avis juridique concernant la participation de monsieur le maire aux délibérations concernant la rue Pellerin ;
16. Suspension du service d'alimentation en eau potable du 1242 avenue Principale à Saint-Élie-de-Caxton ;
17. Nomination d'un représentant du Conseil au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation Anna-Milot ;
18. Demande d'extension de délai de production de rapport de la firme Akifer et demande d'approbation de la convention d'aide financière pour le Programme pour la protection accrue des sources d'eau potable par le MELCC ;
19. Location de la chambre forte de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche ;
20. Alerte incendie transmise aux pompiers de Saint-Alexis-des-Monts ;
22. Politique famille-aînés - Demande d'aide financière : Volet 2 MADA
21. Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :
22. Suivi des recommandations de l'Autorité des marchés publics ;
- a) Suivi des demandes adressées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Guillaume Laverdière)
- b)
- c)
23. Questions diverses ;
24. Période de questions ;
25. Clôture de la séance.

/s/Martin Beaudry
Secrétaire-trésorier
04 février 2021